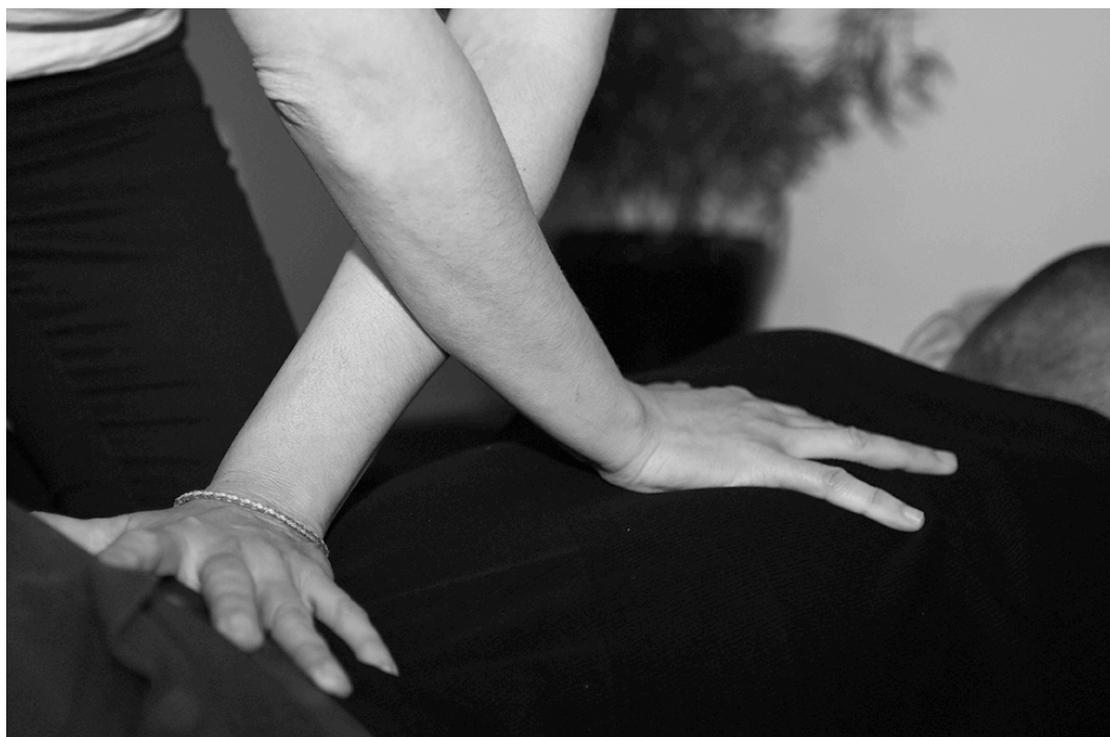




SHIATSU

Soin de support

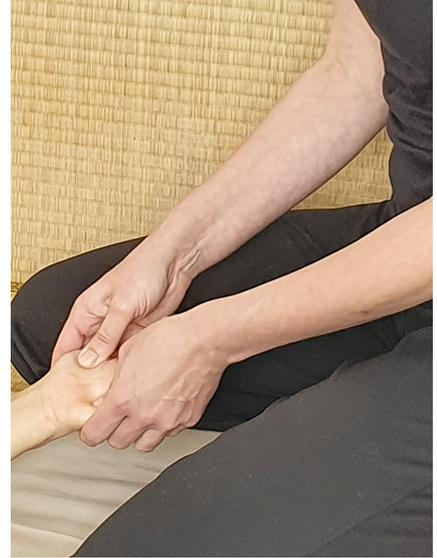


Anne Ringeisen
06.66.84.70.71
contact@ar-shiatsu.fr
FB @arshiatsu
www.ar-shiatsu.fr

LE SHIATSU

SHIATSU VEUT DIRE LITTERALEMENT « **PRESSION DES DOIGTS** ». C'EST UNE TECHNIQUE DE **THERAPIE MANUELLE JAPONAISE** INSPIREE DU MASSAGE CHINOIS.

Le shiatsu fait partie de la médecine traditionnelle japonaise au même titre que l'acupuncture (stimulation du corps par des aiguilles) ou la moxibustion (stimulation du corps par la chaleur). La médecine japonaise provient bien entendu de la médecine chinoise mais les influences culturelles et historiques en ont fait une discipline à part entière.



PRESSIONS LIBERATRICES

Le Shiatsu consiste en l'**application de successions de pressions sur le corps dans le but de provoquer un changement sur la physiologie et de rétablir ainsi un fonctionnement harmonieux de toutes les fonctions du corps.**

Les pressions sont généralement exercées avec les pouces. Bien que les patients ressentent généralement un relâchement des tensions en fin de consultation, et bien que ce relâchement soit souhaitable, la profondeur et la puissance du traitement peuvent parfois être ressenties comme inconfortables ce qui fait dire au patient, en riant : « c'est douloureux mais ça libère ».

LE SHIATSU DE NOS JOURS A TRAVERS LE MONDE

Le Shiatsu dans sa forme actuelle est plutôt récent et date des années 50. Mandaté par le gouvernement japonais, c'est Tokujirô Namikoshi qui a établi les bases et les critères du shiatsu officiel japonais. **En 1955, sur la base de son travail, le gouvernement japonais a finalement reconnu officiellement le Shiatsu.**

Le **Parlement européen** a défini le shiatsu, par Le rapport Lannoye/Collins, ratifié le 29 mai **1997**, comme « une **médecine non conventionnelle digne d'intérêt** ».

En **France**, la profession n'est toujours considérée que comme une technique de **bien-être** et n'est pas reconnue. Les fédérations nationales et de nombreux praticiens certifiés travaillent actuellement à cette reconnaissance.

Personnellement certifiée Praticienne shiatsu par la Fédération Française de Shiatsu Traditionnel, j'ai suivi un cursus complet, sanctionné par une certification rigoureuse.

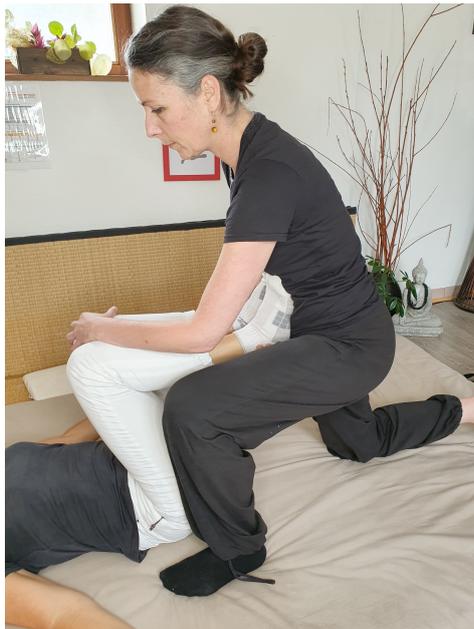
MASSAGE ?

Le Shiatsu s'adresse à toute personne, quels que soient : son âge, son sexe, son activité etc...

Même si le grand public classe le shiatsu dans les massages, il n'en est rien. Il n'en reste pas moins que nous conservons le toucher comme moyen de communication, lequel, même à travers les vêtements, reste un atout de taille dans le bien-être des receveurs.

L'idée généralement répandue en France que le Shiatsu serait surtout une médecine non conventionnelle préventive n'est pas toujours vraie.

Depuis des siècles et à l'époque actuelle, le Shiatsu est avant tout une thérapie non conventionnelle curative. Au Japon, on consulte essentiellement pour des douleurs ou parce que l'on souffre d'un dysfonctionnement physiologique (troubles circulatoires, les problèmes ORL, les problèmes respiratoires, les problèmes digestifs, les troubles liés au stress, etc...) ou psychologique.



MA PRATIQUE

CURSUS

Les bienfaits apportés par le shiatsu dans ma vie m'ont incitée à intégrer une école issue de la FFST (Fédération Française de Shiatsu Traditionnel).



4 ans plus tard, après 500 heures de formation présentielle et au moins autant de travail personnel, j'ai été certifiée Praticienne Shiatsu par la Fédération.

Mon **mémoire de fin d'étude** a été réalisé auprès de la Fondation Abbé Pierre (Espace Clovis de Metz) et s'intitule *Shiatsu et précarité, un élan vers une nouvelle vie.*

Dans la foulée de cette reconversion professionnelle, j'ai suivi une formation en **accompagnement de fin de vie** auprès de l'association *L'accompagnement*. Je suis actuellement bénévole en activité auprès de cette association et suis donc formée en continu à l'écoute et au respect d'autrui.

Une formation complémentaire en **médecine chinoise adaptée au shiatsu** et de **nombreux stages** sont venus compléter ma formation initiale.

Ce joli parcours vers l'humain a débuté il y a 25 ans par l'obtention d'une **licence de psychologie clinique.**

ACTUELLEMENT

Installée depuis juin 2018 à Marly (Moselle),
J'y reçois des clients aux demandes aussi variées que :

- ✓ *Stress et détente,*
- ✓ *troubles digestifs,*
- ✓ *troubles hormonaux,*
- ✓ *troubles musculo-squelettiques,*
- ✓ *dépressions,*
- ✓ *douleurs,*
- ✓ *fibromyalgies,*
- ✓ *maladie de Parkinson,*
- ✓ *cancer*
- ✓ *de l'enfant à la personne âgée, en passant par des femmes enceintes.*

Une partie de plus en plus importante de mes receveurs est représentée par des personnes souffrant ou ayant souffert de cancer.

En effet, le **Comité de Moselle de la Ligue Contre le Cancer** m'a fait l'honneur de m'intégrer à ses intervenants afin de faire bénéficier au plus grand nombre de séances de shiatsu. Les résultats sont appréciés et multipliés.

Cursus et affiliations



Partenariat



Membre fondateur de *Les Portes du Shiatsu*



OUVERTURE SUR L'AVENIR

Certaines des bienfaits qu'apportent le shiatsu en complément des soins de santé conventionnels (auxquels il ne se substitue en aucun cas), je cherche actuellement à le faire connaître au plus grand nombre.

C'est une belle aventure que nous pouvons initier ensemble pour le bien du plus grand nombre.

Des praticiens de plus en plus nombreux intègrent les services hospitaliers et quelques études et autres conférences ont vu le jour ces dernières années.

Ainsi, vous trouverez ci-dessous quelques documents étudiant l'intérêt du shiatsu dans le traitement de la douleur, de son intérêt pour les personnes âgées ainsi qu'en soin de support pour la maladie d'Alzheimer

- *Mémoire de fin d'étude en shiatsu : Le shiatsu, bien-être et accompagnement thérapeutique des personnes âgées*

<https://www.shiatsutraditionnel.fr/wp-content/uploads/2017/10/Florence-Castaneira-Le-shiatsu-bien-être-et-accompagnement-thérapeutique-des-personnes-âgées-Bordeaux-octobre-2016.pdf>

- *Intérêt du shiatsu dans le traitement de la douleur*

<https://www.shiatsu-therapeutique.org/wp-content/uploads/2018/06/Study-Relieving-Pain-shiatsu-cancer.pdf>

- *Shiatsu et fibromyalgie*

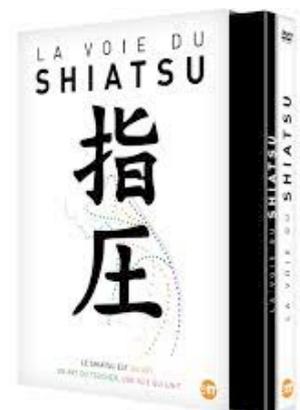
<http://www.entraide-fibromyalgie-ouest.org/article-effets-du-shiatsu-sur-la-fibromyalgie-121081088.html>

- *Shiatsu et malades d'Alzheimer*

<https://www.geroscopie.fr/print.asp?679F568A4788>

- *Documentaire Shiatsu*

<https://www.youtube.com/watch?v=uSEKjY4TWJU>



CONCRETEMENT

Une séance de shiatsu est toujours **individuelle et unique**.

Après un temps de **bilan** sur l'état de santé physique et psychique du receveur, j'établis un **plan de séance** sur les bases de la rigoureuse médecine chinoise.

Celui-ci est affiné par mon ressenti au fil de la séance.



Le receveur reste **habillé** et s'allonge sur un futon ou sur son lit.

Il est possible de pratiquer le shiatsu sur chaise de massage si la position est la moins douloureuse pour le receveur.

Une séance dure 30 minutes ou 60 minutes. L'essentiel étant de s'adapter à la demande et à l'état du patient.

J'espère que ce dossier de présentation aura satisfait votre curiosité.

Je reste évidemment à votre disposition pour en échanger de vive voix et tenter, ensemble, l'aventure du shiatsu, qui, j'en suis certaine, saura prendre la place qu'il mérite. Sans jamais se substituer à un quelconque avis médical.

Vous trouverez, dans les pages qui suivent, le code de déontologie auquel je suis soumise sans réserve.

CODE DE DEONTOLOGIE DE LA FFST

Tout membre actif (élève, praticien ou enseignant) de la Fédération Française de Shiatsu Traditionnel (FFST) s'engage, dès son adhésion, au respect du code de déontologie conforme à l'esprit du Shiatsu, aux statuts, au règlement intérieur de la FFST, ainsi qu'aux lois et règlements en vigueur françaises et européennes.

En conséquence, il s'engage sur l'honneur à :

1) concernant la formation

- être détenteur, dès la première année, de la formation aux premiers secours, datant de moins de

cinq ans, délivrée par la Croix Rouge Française, la Protection Civile, ou tout autre organisme

habilité, ou présenter une équivalence.

2) concernant la pratique du Shiatsu

- - exercer son art dans le respect total de la personne traitée, tant sur les plans physique, moral et culturel.*
- - respecter une stricte confidentialité.*
- - toujours garantir une prestation optimale, notamment en maintenant ses compétences au plus haut niveau à l'aide de cours, stages et formations complémentaires, y compris après sa certification.*
- - mener ses activités de Shiatsu en excluant toute forme de prosélytisme confessionnel, politique ou sectaire, ce qui constituerait un motif de radiation.*
- - Informer le receveur lorsqu'il intègre d'autres pratiques au cours de la séance de Shiatsu, afin de ne pas créer de doute quant à la nature réelle du Shiatsu.*
- - fixer ses honoraires, en accord avec l'équité, en les proportionnant aux prestations fournies, tout en restant libre d'offrir des séances gratuites.*

Rappelons que seul le praticien en Shiatsu certifié FFST, ayant un statut professionnel et une assurance, est en droit de demander des honoraires.

- - garder à l'esprit que le Shiatsu n'est ni une pratique médicale au sens occidental du terme, ni un massage, ni une idéologie, mais un art traditionnel, une thérapie complémentaire, s'inscrivant dans le domaine de la prévention, du mieux-être, et de l'accompagnement lors de pathologies, pour aider à la restauration d'une meilleure qualité de vie.*

Par conséquent, il doit :

- *s'abstenir d'établir un quelconque diagnostic,*
- *se garder d'interrompre ou de modifier un traitement médical,*
- *s'interdire de prescrire ou conseiller des médicaments,*
- *diriger sans délai vers un médecin toute personne se plaignant ou présentant les signes d'un malaise,*
- *avoir une conception pluridisciplinaire de sa pratique.*
- *fournir un extrait de casier judiciaire (bulletin n°3) de moins de trois mois et informer le Bureau Exécutif si, par la suite, il faisait l'objet d'une quelconque condamnation ; faute de quoi, il s'exposerait à une radiation immédiate. Dans le cas d'une condamnation grave le Bureau Exécutif se verrait dans l'obligation de prendre les mesures qui s'imposent (allant jusqu'à la radiation de la FFST).*

La pratique du shiatsu ne se substitue en aucun cas à un acte médical

concernant la promotion, ne pas mentionner, sur un site internet ou tout autre media, une qualité de praticien en Shiatsu tant que le certificat FFST n'est pas obtenu.

3) La non-observation caractérisée, par un membre actif de la FFST, des engagements et principes énumérés ci-dessus entraînera sa radiation de la FFST dès que le Bureau Exécutif en aura connaissance. Toutefois, l'intéressé aura toujours la possibilité de saisir la Commission d'Éthique. Des poursuites pourraient être engagées à l'encontre de l'intéressé au cas où les intérêts moraux ou matériels de la FFST seraient compromis. La FFST se réserve le droit de se porter partie civile. En cas de radiation, la citation illégitime de l'appartenance à la FFST ainsi que l'utilisation du logotype pourront faire l'objet de poursuites.